

# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-9-5-3 **Séance du** lundi 25 octobre 2021

## PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LE FINANCEMENT DE 4 POSTES AU TITRE DU FONDS DE COOPERATION A LA JEUNESSE ET A L'EDUCATION POPULAIRE (FONJEP) ET POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME "BOOSTER"

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

### **PRESENTS**:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL

## **EXCUSEE:**

RUCH Valérie

#### **ABSENTS:**

DEBES Vincent, KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-2-3 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 Politique des Collèges, de l'Education et de la Jeunesse,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 7 octobre 2021
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 44 667 €, selon le détail joint en annexe 1 de la présente délibération ;
- Approuve les termes de la convention à conclure avec l'association Unis-Cité Alsace, jointe en annexe 2 de la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer cette convention.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : Opération P2070004 -ligne 65-65748-338-43.

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité